|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020 Genève, 9-19 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 11** | **Document C20/39-F** |
| **7 mai 2020** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| DEMANDES D'EXONÉRATION DE TOUTE CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE L'UIT | |

|  |
| --- |
| Résumé  Des demandes d'exonération de contribution financière ont été soumises par neuf organisations ayant un caractère régional ou international. Conformément aux principes directeurs, le Conseil doit tenir compte des vues exprimées par le Secrétaire général concernant les avantages mutuels de la participation de ces entités aux activités de l'Union.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **examiner** ces demandes d'admission en qualité de Membre de Secteur exonéré de contribution financière, et à **approuver** les recommandations formulées par le Secrétaire général.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Numéro 231 de la Convention*](https://www.itu.int/en/council/2019/Documents/basic-texts/Convention-F.pdf)*;* [*Résolution 110 (Marrakech, 2002)*](http://www.itu.int/council/pd/basic-dec-res-rec.doc#res110) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Documents C2000/28 (Rév.1)*](https://www.itu.int/itudoc/gs/council/c00/docs/28rev1.html)*,* [*C2001/26*](https://www.itu.int/itudoc/gs/council/c01/docs/026.html)*,* [*C02/94 (paragraphe 2)*](https://www.itu.int/md/S02-CL-C-0094/en)*,* [*C03/40 et Add.1*](https://www.itu.int/md/S03-CL-C-0040/en)*,* [*C03-ADD/3*](http://www.itu.int/md/S03-ADCL-C-0003/en) *et* [*C05/40*](http://www.itu.int/md/S05-CL-C-0040/en) |

Considérations générales

1 Les critères et principes directeurs régissant l'octroi d'exonérations, sous réserve de "réciprocité", ont été adoptés par le Conseil à sa session de 2000 (Document [C2000/28(Rév.1)](http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c00/docs/28rev1.html)). Ces critères ont été examinés et révisés par le Conseil à sa session de 2017. Les critères sont disponibles [ici](https://www.itu.int/en/membership/Pages/exemption-criteria.aspx).

1.2 Les exonérations de paiement des droits sont accordées par le Conseil à la suite d'une analyse des Bureaux concernés et d'une recommandation du Secrétaire général. Les principaux critères sont notamment les suivants: l'entité doit être une organisation juridiquement reconnue, à but non lucratif, ayant un caractère régional ou international et s'occupant de télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle doit en outre compter des membres ayant le statut d'organisation à but non lucratif ainsi que des activités à but non lucratif dans plusieurs pays, et offrir des avantages à l'UIT en échange de l'exonération. Si leur demande est approuvée, les entités concernées deviennent des Membres de Secteur ou des Associés au titre du numéro 231 de la Convention. Actuellement, 122 organisations régionales et internationales sont exonérées de droits.

Recommandations

2 Les demandes suivantes ont été reçues et sont soumises au Conseil à des fins d'examen:

2.1

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Respecte les critères | Recommandation du SG |
| **African Network Information  Centre Ltd.** | UIT-D | OUI | OUI |

L'African Network Information Centre Ltd. (AFRINIC) est le registre Internet régional pour l'Afrique, accrédité par l'ICANN pour assigner des ressources de numérotage de l'Internet au sein de la région. Fondée en 2004, l'AFRINIC est une organisation à but non lucratif, composée de diverses parties prenantes et axée sur les communautés, qui compte plus de 1 600 membres, dont des gouvernements, des établissements d'enseignement et des utilisateurs finals. Actuellement, l'AFRINIC est un membre de l'UIT-D qui acquitte des contributions. Le secrétariat estime que l'AFRINIC remplit les critères d'exonération pour l'UIT-D.

2.2

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Respecte les critères | Recommandation du SG |
| **American Registry  for Internet Numbers** | UIT-T  UIT-D | Complément d'étude nécessaire OUI | Complément d'étude nécessaire OUI |

L'American Registry for Internet Numbers (ARIN) est un registre Internet régional couvrant le Canada, les États-Unis et de nombreuses îles des Caraïbes et de l'Atlantique Nord. Créé en 1997, l'ARIN gère l'enregistrement des ressources de numérotage de l'Internet au sein de la région qu'il dessert. Parmi ses membres, l'ARIN compte diverses parties prenantes représentant plus de 20 000 entités. Actuellement, l'ARIN est un membre de l'UIT-T et de l'UIT-D qui acquitte des contributions. Le secrétariat estime que l'ARIN remplit les critères d'exonération pour l'UIT-D. En ce qui concerne la demande d'exonération relative à l'UIT-T, le secrétariat recommande de reporter l'examen de cette demande à la session suivante du Conseil, afin d'effectuer une étude complémentaire et de poursuivre les consultations avec l'ARIN.

2.3

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Respecte les critères | Recommandation du SG |
| **Organisation africaine de normalisation (ARSO)** | UIT-T | OUI | OUI |

L'Organisation africaine de normalisation (ARSO) est une organisation intergouvernementale créée en 1977 par l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), composée de pays africains qui participent en tant que membres par l'intermédiaire de leur organisme national de réglementation. L'organisation compte 39 États Membres issus de la région. L'ARSO vise à harmoniser les normes à l'échelle de la région, à entamer et à coordonner l'élaboration de nouvelles normes, à faciliter l'adoption de normes internationales par ses membres et à coordonner les vues de ses membres au sein d'organisations internationales. Le secrétariat estime que l'ARSO remplit les critères d'exonération pour l'UIT-T.

2.4

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Respecte les critères | Recommandation du SG |
| **Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO)** | UIT-T | OUI | OUI |

L'Organisation de normalisation pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GSO) est une organisation régionale de normalisation à but non lucratif, juridiquement reconnue, créée par le Conseil suprême du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GCC) en 2001, et composée des États membres du GCC. La GSO a pour mandat d'harmoniser les diverses activités de normalisation et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre, en coopération avec les organismes de normalisation au sein des États membres, afin de faciliter le développement des secteurs de la production et des services, de favoriser les échanges commerciaux, de protéger les consommateurs, l'environnement et la santé publique, et de renforcer la compétitivité des économies du GCC. Le Secrétariat estime que la GSO remplit les critères d'exonération pour l'UIT‑T.

2.5

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Respecte les critères | Recommandation du SG |
| **Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite (ITSO)** | UIT-T  UIT-D | OUI OUI | OUI OUI |

L'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite (ITSO) est une organisation intergouvernementale créée en 1999 et dont la mission première est de surveiller certains services publics de communication de sûreté et de sécurité par satellite, qui sont fournis par des systèmes de communication mobile par satellite. L'ITSO assume aussi la fonction de coordonnateur international, désigné par l'Organisation maritime internationale (OMI), afin de garantir le bon fonctionnement du système international d'identification et de suivi des navires à grande distance (LRIT) dans le monde, en vérifiant et en analysant le fonctionnement du système. L'ITSO est déjà un membre de l'UIT-R exonéré de toute contribution financière. Le secrétariat estime que l'ITSO remplit les critères d'exonération pour l'UIT-T et l'UIT-D.

2.6

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Remplit les critères | Recommandation du SG |
| **Fondation UIT-APT de l'Inde** | UIT-R | OUI | OUI |

La Fondation UIT-APT de l'Inde est une association apolitique, à but non lucratif et enregistrée en tant que telle, fondée en 2000. La Fondation œuvre afin d'encourager des professionnels, des entreprises, des organismes de recherche-développement, des établissements universitaires et d'autres institutions à participer aux travaux de l'UIT et de la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT). Elle est composée de membres représentant tant des organisations que des individus issus de divers pays développés ou en développement. La Fondation UIT-APT de l'Inde est déjà un membre de l'UIT-T et de l'UIT-D exonéré de toute contribution financière. Le secrétariat estime que la Fondation remplit les critères d'exonération pour l'UIT-R.

2.7

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Remplit les critères | Recommandation du SG |
| **Open Geospatial Consortium (OGC)** | UIT-R | OUI | OUI |

L'Open Geospatial Consortium (OGC) est une organisation internationale à but non lucratif, créée en 1994 afin de contribuer à l'élaboration et l'utilisation de normes internationales et de services d'appui qui favorisent l'interopérabilité des services géospatiaux. À cette fin, l'OGC offre une plate‑forme mondiale de collaboration entre les fournisseurs et les utilisateurs de données/solutions géospatiales. L'OGC est déjà exonéré de contribution financière pour l'UIT-T et l'UIT-D. Le secrétariat estime que l'OGC remplit les critères d'exonération pour l'UIT‑R.

2.8

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Remplit les critères | Recommandation du SG |
| **Centre d'information sur les réseaux de la région Asie‑Pacifique (APNIC)** | UIT-T | Complément d'étude nécessaire | Complément d'étude nécessaire |

Le Centre d'information sur les réseaux de la région Asie-Pacifique (APNIC) est une organisation à but non lucratif, composée de diverses parties prenantes, qui a pour tâche première de distribuer et de gérer des ressources de numérotage de l'Internet dans 56 économies de la région Asie-Pacifique. L'APNIC compte plus de 7 500 membres, parmi lesquels figurent des organismes publics et des organisations à but non lucratif jouant un rôle actif au sein de la communauté de l'APNIC. L'APNIC œuvre en faveur d'un Internet mondial, ouvert, stable et sûr. L'APNIC est un membre de l'UIT-D qui acquitte des contributions et a fait part de son intention de continuer de participer à ses travaux en tant que membre. Le secrétariat recommande de reporter l'examen de cette demande d'exonération à la session suivante du Conseil, afin d'effectuer une étude complémentaire et de poursuivre les consultations avec l'APNIC.

2.9

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation | Secteur | Remplit les critères | Recommandation du SG |
| Centre d'information sur les réseaux d'Amérique Latine et des Caraïbes (LACNIC) | UIT-T  UIT-D | Complément d'étude nécessaire OUI | Complément d'étude nécessaire OUI |

Le Centre d'information sur les réseaux d'Amérique latine et des Caraïbes (LACNIC) est une organisation internationale non gouvernementale, créée en 2002. Le centre LACNIC est composé de diverses parties prenantes représentant plus de 10 000 entités. Il distribue et administre des ressources de numérotage de l'Internet, fournit des services de résolution inversée, tient à jour la base de données WHOIS, et met d'autres ressources à la disposition des entités de la région. Le secrétariat estime que le centre LACNIC remplit les critères d'exonération pour l'UIT-D. En ce qui concerne la demande d'exonération relative à l'UIT-T, le secrétariat recommande de reporter l'examen de cette demande à la session suivante du Conseil, afin d'effectuer une étude complémentaire et de poursuivre les consultations avec le centre LACNIC.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_